



FINANCES COMMUNALES : Cournonterral

Note de présentation du Compte Administratif : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le CA constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Président du Conseil d'Administration présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure du budget d'un CCAS

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par l'entretien et les consommations fluides des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, etc. . Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux dotations versées par d'autres collectivités.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement du CCAS. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat.

Tableau des résultats

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Dépenses	12 550,59 €	91 949,49 €
Recettes	1 029,53€	96 647,42 €
Résultat/soldes	-11 521,06€	4 697,93 €

Points marquants

Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
Travaux de mise aux normes